



Commission Communale d'Accessibilité

Rapport annuel de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH)

Ville de Rumilly

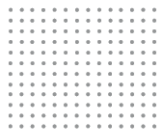
BILAN 2011

Commission communale d'accessibilité

du 1^{er} octobre 2012

Conseil municipal du 24 octobre 2012

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr



THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité	8
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	9
5. Cadre bâti – Logements	12
6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	12
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	13
8. Conclusion	13

1. Données générales

Rumilly est une commune comprenant 14 000 habitants, et située au sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix-les-Bains.

Au cœur de l'Albanais, elle est le chef lieu d'un canton de 18 communes regroupant environ 27 000 habitants. Ces communes se sont regroupées pour constituer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly en janvier 2000.

1.1. Informations administratives de la commune de Rumilly

Par délibération du 29 avril 2009, le conseil municipal a approuvé la création d'un comité de pilotage accessibilité chargé de suivre opérationnellement l'élaboration du Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces Publics.

Cependant, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délibéré, le 12 octobre 2009, pour valider le recrutement d'un prestataire chargé d'accompagner les communes du canton dans les actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations prévues par la loi du 11 février 2005.

La communauté de communes a alors pris la compétence « accessibilité : élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics et de réalisation d'un diagnostic des Etablissements Recevant du Public pour les catégories 1 à 4 ».

La loi imposant alors la coexistence d'une commission communale et d'une commission intercommunale dès que les populations respectives de la commune et de l'EPCI dépassent le seuil de 5000 habitants, la commune de Rumilly a souhaité rendre conforme à la définition d'une commission communale d'accessibilité le comité de pilotage accessibilité. D'autre part, il a été nécessaire de prévoir son articulation avec la commission intercommunale d'accessibilité.

Il faut noter que le Programme Local de l'Habitat est porté par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. Des liens sont établis entre la ville et l'EPCI, sur la question du Programme d'Intérêt Général concernant l'amélioration du confort du parc de logements anciens sur le territoire et notamment pour favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite.

1.2. Informations administratives de la Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH)

Le conseil municipal a décidé de créer, par délibération du 29 avril 2010, une commission communale d'accessibilité dont les objectifs sont ainsi définis :

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. Ce rapport est ensuite transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle recense également l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

(Textes de référence : Article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et Article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales).

Par ailleurs la commission communale préparera, accompagnera et validera, à l'échelle de la commune, les travaux de la commission intercommunale d'accessibilité chargée de l'élaboration du Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces Publics et de la réalisation du diagnostic des Etablissements recevant du public.

La composition de la commission communale d'accessibilité a été déterminée comme suit :

- **9 membres du Conseil Municipal :**

- o 7 élus de la liste conduite par M. BECHET,
- o 1 élu de la liste conduite par M. CONVERSEZ,
- o 1 élu de la liste conduite par M. BRUNET.

- **6 membres extérieurs au Conseil Municipal :**

- o 1 représentant des personnes déficientes intellectuelles et handicapées psychiques,
- o 1 représentant des personnes handicapées physiques,
- o 1 représentant de l'ARCAD (association des commerçants rumilliens),
- o 2 représentants des usagers,
- o 1 représentant des personnes âgées.

Depuis sa création la commission s'est réunie à plusieurs reprises :

- Le 22 juin 2010
- Le 7 décembre 2010
- Le 21 juin 2011
- Le 1^{er} octobre 2012

2. Voirie et espaces publics

2.1 Diagnostic des voiries et espaces publics

La communauté de communes a confié au cabinet « Qualiconsult », bureau d'études spécialisé en la matière, la réalisation de la phase de diagnostic sur les conditions d'accessibilité de la voirie et des Espaces Publics. Par souci de cohérence et de priorisation, des axes prioritaires de cheminements ont été définis pour chaque commune. C'est la commission communale d'accessibilité de Rumilly qui a déterminé les 9 circuits prioritaires sur la commune. Ces circuits ont été identifiés et cartographiés puis fournis au bureau d'étude pour analyse.

Trajets retenus pour le diagnostic

1/ La Boucle des Trois Ponts (Zone stationnement des bus / Passage souterrain / Av Roosevelt / Av Chantemerle/ Av Roosevelt / Av E. André / Place de l'Hôtel de Ville / rue de Montfort / Passage et place Croisollet/ rue du collège / Rue du Pont Neuf / Rue J. Béard / Bd Dagand / Rond Point du Chéran / cheminement jusqu'à la Zone de stationnement des bus)

2/ Pont Neuf / Grumillons (Passerelle sur Voie Ferrée / rue de la Sauge / montée vers les Grumillons)

3/ SNCF - Hôtel de Ville (Gare / place d'Armes / place Stalingrad / rue des Tours / allée piétonne devant l'école / rue des écoles / Maison emploi et solidarité / place Ste Agathe / rue d'Hauteville / rue Filaterie / place de l'Hôtel de Ville)

4/ Monéry – La Fuly (Arrière gare / rue du Mont Blanc / route de la Fully / rue de Monery / stade de foot / rue et école des Prés riants / rue des Glières)

5/ Place d'Armes – Aumône (Chapelle de l'Aumône / rue de l'Industrie / passage souterrain)

6/ Hôtel de Ville – Salle des Fêtes (Rue des Boucheries / rue de la Curdy / Bd Dagand)

7/ Parking Intermarché – centre de Loisirs (Intermarché / Bricomarché / Av Roosevelt)

8/ Sud Av Gantin – Place Croisollet (Av gantin / Rue Montpellaz / place Stalingrad / hôpital / Eglise / cinéma / rue F. Girod)

9/ Bd Louis Dagand (Zone projet)

Présentation des résultats du diagnostic :

Le budget pour l'ensemble des trajets diagnostiqués s'élève à 1.100.000€

Répartition des budgets par grands postes de travaux :

Parties d'ouvrage	Budgets
1. Equipements et mobiliers sur le cheminement	152.250,00€
2. Traversées pour piétons	254.680,00€
3. Cheminements voiries	559.420,00€
4. Stationnements voiries	49.500,00€
5. Feux de circulation	24.600,00€
6. Escaliers voiries	37.030,00€
7. Arrêts transports collectifs	8.300,00€
Total	1.085.780,00€

Répartition des budgets par trajets diagnostiqués :

Trajets	Nombre d'obstacles	Budgets
1. Boucle des Trois Ponts	86	347.545,00€
2. Pont Neuf / Grumillons	18	35.305,00€
3. Gare SNCF / Hôtel de Ville	62	152.025,00€
4. Monéry / La Fuly	29	139.090,00€
5. Place d'Armes / Aumône	22	93.700,00€
6. Hôtel de Ville / Salle des Fêtes	37	79.260,00€
7. Zone Stationnement Bus / Parking Intermarché / Centre de Loisirs	15	40.150,00€
8. Sud Avenue Gantin Place Croisollet	62	137.530,00€
9. Bd Dagand (Zone projet)	45	61.175,00€
TOTAL	376	1.085.780,00€

A noter : Il s'agira également de repérer les besoins hors des parcours diagnostiqués pour lesquels des travaux ponctuels seront réalisés nécessairement.

Critères de priorisation retenus :

La commission communale d'accessibilité réunie le 7 décembre 2010 a déterminé les priorités suivantes dans les types d'ouvrage :

- traversées pour piétons
- stationnement sur voiries
- escaliers sur voiries
- équipements mobiliers : essentiellement les poteaux anti-stationnement

Les membres de la commission ont également décidé de retenir en priorité le parcours n°3 « SNCF/ Hôtel de Ville » pour sa grande fréquentation.

Ce parcours présente la caractéristique d'avoir une grosse pente sur un tronçon.

Il est supposé qu'il sera nécessaire de rechercher des mesures compensatoires, peut-être par exemple au moins des places pour les voitures et des paliers de repos.

2.2 État d'avancement du document d'accessibilité PAVE

On peut considérer que le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE) est en cours d'élaboration puisque la grande partie concernant le diagnostic est réalisée. Elle se présente sous la forme de 9 fichiers PDF qui recensent tous les obstacles sur les parcours retenus, mais également 9 fichiers EXCEL qui permettent un suivi des travaux et de la levée des obstacles.

Les services municipaux rendront compte chaque année de l'avancement des travaux auprès de la commission communale d'accessibilité, ce qui constituera la partie du PAVE concernant la réalisation de la mise en accessibilité.

2.3 Bilan 2011

Bilan par trajets diagnostiqués:

- Les travaux réalisés dans le parcours prioritaire n°3 « SNCF/Hôtel de Ville » ont concernés la rue d'Hauteville : 8 obstacles levés (n°41 à 70% ; n°42 et 43 à 80% ; n°44, 45, 47, 48 et 49 à 100%) représentant 110 mètres linéaires.

Dépenses liées à la mise en accessibilité : 33.000€TTC soit 38% du montant total de l'opération « aménagement de la rue d'Hauteville »

- Les travaux réalisés sur le parcours n°6 « Hôtel de ville / Salle des Fêtes » ont concernés la rue des Boucheries : 6 obstacles levés (n° 1 à 50% ; n°3,4,6,8 à 100%, n°7 à 50%) représentant 70 mètres linéaires de voirie.

Dépenses liées à la mise en accessibilité : 37.000€TTC soit environ 17% du montant total de l'opération « aménagement de la rue des Boucheries »

Les travaux correspondent à des bordures de trottoirs, enrobés sur trottoirs, passage à 1,40m de largeur nécessitant leur démolition préalable et reconstruction, main courante sur trottoir etc...

Bilan pour les équipements et mobiliers sur l'ensemble du territoire :

- Equipements et mobiliers sur le cheminement : 15.000€TTC

Total dépenses 2011 : 85.000€

Difficultés rencontrées :

Deux demandes de dérogation ont été formulées par la commune auprès des services de la Préfecture (sous commission départementale d'accessibilité). Celles-ci concernent :

- l'aménagement de la rue d'Hauteville (forte pente)
- l'aménagement de la rue des boucheries (étroitesse de la rue)

Des mesures compensatoires ont été proposées : zone de circulation piétonne à niveau de la chaussée avec bornes anti-stationnement et mise en œuvre de mains courantes.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La commune de Rumilly n'est pas autorité organisatrice de transports. Il ne lui incombe donc pas d'élaborer de schéma directeur d'accessibilité.

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1 Diagnostic des ERP

La communauté de communes a confié au cabinet « Accèsmétrie », bureau d'études spécialisé en la matière, la réalisation de diagnostics sur les conditions d'accessibilité, pour les personnes en situation de handicap, de l'ensemble des établissements recevant du public : bâtiments de catégorie 1 à 4 ainsi que les mairies de 5^{ème} catégories. 24 bâtiments étaient concernés sur la commune de Rumilly.

Budget pour l'ensemble des ERP diagnostiqués: 1.778.740€(HT)

La moyenne globale d'accessibilité actuelle est de 25% pour l'ensemble des 24 bâtiments diagnostiqués mais elle est difficile à appréhender car un seul obstacle peut réduire de manière importante l'accessibilité. De plus, ce pourcentage d'accessibilité ne prend pas en compte le coût des travaux qui peut s'avérer très lourd ou très faible, pour un même taux d'accessibilité.

Bâtiments	Nombre d'obstacles	Montant global des préconisations (HT)
Maison de l'Albanais	63	234.200€
Plastorex	22	48.170€
Eglise Ste Agathe	17	26.230€
Centre de Loisirs du Bouchet	45	222.890€
Ferme du Camping (mosquée turque)	12	58.730€
OSCAR	37	75.660€
Cinéma le Concorde	16	43.180€
Gymnase de l'Albanais	34	54.210€
Centre Nautique	30	109.490€
Vestiaires rugby Grangettes	32	45.660€
Salle des fêtes Rumilly	24	51.420€
Médiathèque	Abords seulement : 15	6.000€
Ecole primaire René Darnet	41	60.700€
Maison petite Enfance	48	74.970€
Centre de Loisirs Ecle	54	75.530€
Vestiaires football Grangettes	31	32.850€
Ecole maternelle du Centre	33	122.950€
Ecole Primaire Albert André	31	53.530€
Ecole Maternelle du Bouchet	28	44.700€
Ecole maternelle des Prés Riants	22	61.500€
Gymnase du Clergeon	29	133.060€
Annexe mairie	9	19.910€
Gymnase de Monéry	19	25.470€
Hôtel de Ville de Rumilly	39	97.730€
Total	731	1.778.740€

Certains bâtiments présentant des caractéristiques particulières ont fait l'objet d'une classification spécifique :

- les bâtiments pour lesquels la commune ne prévoit pas d'avenir et pour lesquels les travaux n'ont donc pas à être planifiés: Plastorex, et la Ferme du camping (mosquée turque)
- les bâtiments qui sont en attente de décision pour leur future utilisation et pour lesquels la programmation d'accessibilité doit être repoussée : Centre de Loisirs du Bouchet, Cinéma le Concorde, Centre Nautique, Centre de Loisirs d'Ecle, l'Annexe de la mairie (même si cela n'empêche pas qu'il soit prévu de petits aménagements)
- les bâtiments pour lesquels il y a déjà des études ou projets en cours : Salle des Fêtes
- Les vestiaires des terrains de foot et rugby ne seront pas à rendre accessibles en priorité car aucun sport n'est organisé pour des fauteuils roulants sur des terrains engazonnés.
- A noter :
 - o les anciens locaux de la bibliothèque n'avaient pas été diagnostiqués car les travaux d'aménagement de la Nouvelle Direction Education Jeunesse exigeaient la mise en accessibilité
 - o le diagnostic du Quai des arts n'avait pas pu être complet car il était encore en travaux

Bâtiments prioritaires retenus :

La commission communale d'accessibilité réunie le 21 juin 2011 a déterminé les bâtiments prioritaires suivants :

- Hôtel de Ville
- Maison de l'Albanais
- Salle des Fêtes
- Ecole primaire René Darnet
- Entrée principale de l'Eglise

4.2 Bilan 2011 :

Cf tableau page suivante

TRAVAUX POUR PMR REALISES EN 2011 DANS LES BATIMENTS

Date demande	Service demandeur	Objet	Description	Coût total	Date de clôture	Equipement
11/03/2011	DIRECTION BATIMENTS	AGRANDIR PORTE C8	Remplacer la porte d'accès à C8 par une porte double pour accès PMR	2800	2011	MAISON DE L' ALBANAIS
19/10/2011	DIRECTION BATIMENTS	ACCESSIBILITE ASCENSEUR	Mise en conformité de l'ascenseur pour accessibilité PMR	4500	2011	HOTEL DE VILLE
22/11/2011	DIRECTION BATIMENTS	CONFORMITE PMR SANITAIRE	Mettre en conformité PMR les sanitaires de ce bâtiment	1900	2011	ESPACE CROISOLLET
10/11/2010	OSCAR	MAIN COURANTE POUR PERSONNE MOBILITE REDUITE	Mettre une main courante de chaque coté de l'escalier qui va du hall vers l'espace foyer	800	2011	OSCAR
09/02/2011	DIRECTION BATIMENTS	MODIF ENTREE ECOLE MUSIQUE	Modification de la porte d'entrée coté école de musique pour mise en conformité PMR ; Remplacement porte d'entrée et aménagement du hall	8500	2011	MAISON DE L' ALBANAIS
13/05/2011	DIRECTION BATIMENTS	BANDE ANTI DERAPANTE	Voir pour coller des bandes anti dérapantes sur les nez de marche des escaliers intérieurs et extérieur En profiter pour mettre la 1er et la dernière de couleur voir avec jpg Escalier de l'amphithéâtre voir pour coller des bandes rétrofléchissantes	550	2011	OSCAR
30/05/2011	DIRECTION BATIMENTS	CONFORMITE PMR SEUIL	Réaliser un rampant avec les pavés pour l'accès PMR au droit de l'entrée principale. Laisser un ressant de 1.5 cm tolérance jusqu'à 2 cm	800	2011	CINEMA LE CONCORDE
21/06/2011	ELUS MUNICIPAUX	ACCESSIBILITE SALLE CONSULAIRE	Créer une rampe pour accessibilité de la salle consulaire des mariages depuis le R+1	420,5	2011	HOTEL DE VILLE
18/10/2011	ECOLE JOSEPH BEARD	ADAPTATION ENFANT HANDICAPE	Réaliser des adaptations pour un enfant handicapé	580	2011	ECOLE JOSEPH BEARD
17/10/2011	DIRECTION BATIMENTS	RAMPE PMR	Réaliser une rampe à la sortie de secours coté arrière du bâtiment de la bcd coté maternelle	900	2011	ECOLE JOSEPH BEARD
30/09/2011	MATERNELLE DU CENTRE	BANDE NEZ DE MARCHE	Coller une bande de couleur sur nez de marche entrée du bungalow périscolaires	90	2011	ECOLE DU CENTRE

Total

21840,5

5. Cadre bâti – Logements

Aucun recensement des logements accessibles n'a encore à ce jour été réalisé, la priorité de la commission communale et intercommunale d'accessibilité s'étant portée sur les voiries et espaces publics ainsi que sur les établissements recevant du public.

6. Thématiques et actions portées par la Commission communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

Etude des coûts financiers concernant l'accessibilité : En dehors d'une éventuelle programmation de mise en accessibilité, lorsque la commune réalise des aménagements et des travaux d'amélioration, la question de l'accessibilité sera systématiquement prise en compte, tant dans le domaine des bâtiments que des voiries. Bien qu'il soit difficile de mesurer les coûts directement liés à l'accessibilité, il est souhaité que les responsables des services techniques parviennent à mettre en place un découpage analytique en estimant un coût théorique (représentant parfois du mobilier ou des matériaux spécifiques, parfois un pourcentage des travaux) dans l'objectif de rendre lisible la démarche municipale.

Mode d'évaluation de la mise en accessibilité : Le taux d'accessibilité proposé par les bureaux d'études est peu compréhensible et donne l'impression de ne jamais pouvoir atteindre une accessibilité correcte. Il est préféré retenir au départ de la démarche le nombre d'obstacles diagnostiqués et d'évaluer la progression des travaux par le nombre d'obstacles levés.

La communication au public : Il est important de tenir le public informé de la démarche choisie par la municipalité et de l'évolution de la mise en accessibilité de la commune.

La 1^{ère} étape pourrait être l'organisation d'une réunion publique en mairie.

Pour la 2nde étape, il est souhaité que les réencontres de quartiers (5 quartiers sont retenus) soient un lieu d'informations et de bilans réguliers et adaptés à chaque quartier. L'élue référent pourrait être désigné comme interlocuteur auprès des habitants sur ce sujet.

Le recensement des points noirs : L'ampleur des travaux laissant entrevoir que l'accessibilité ne pourra pas être atteinte à court terme, il est souhaité mettre en place une procédure de remontée d'informations en provenance de la population afin de recenser les points noirs et aider à déterminer des priorités de travaux. Il est suggéré que les lieux d'accueil de la commune (qui sont en cours de recensement dans un objectif de réseau) soient des lieux identifiés par le public pour réceptionner les suggestions. Les remontées d'informations seraient ensuite transmises à la Directrice du CCAS afin de les recenser et de réfléchir, avec les responsables des services techniques et les élus, aux possibilités et modalités de prise en compte.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Organisation interne des services concernant la « démarche accessibilité » : La Directrice du CCAS est chargée de l'organisation et de l'animation de la commission communale d'accessibilité. Cette commission devra se réunir une fois par an au minimum pour valider les diagnostics, proposer une programmation de travaux, en évaluer le résultat, et valider un rapport annuel.

Le Directeur des Services Techniques en ce qui concerne les questions des Voiries et Espaces Publics et le Directeur adjoint des ST en ce qui concerne les questions d'ERP, sont chargés d'organiser :

- les propositions budgétaires chaque année en fonction des préconisations de la commission communale
- l'enregistrement analytique des coûts des travaux liés à l'accessibilité dans le cadre de la programmation « accessibilité » du PPI, mais également dans le cadre des aménagements et travaux d'amélioration autres
- les mises à jour des diagnostics des bureaux d'études, une fois par an minimum, et le recensement des travaux d'accessibilité qui n'avaient pas été diagnostiqués.

La composition commission communale d'accessibilité : Mme Bonet est l'élue référente de cette commission. Les élus qui sont présents sont à même de faire le lien avec les autres commissions communales et extra-communales.

Les liens avec la commission intercommunale d'accessibilité est également assurée par ces mêmes personnes.

8. Conclusion

Le fait marquant de l'année 2011 est la réalisation des deux diagnostics de l'accessibilité pour ce qui concerne les établissements recevant du public et les voiries et espaces publics.

La mise en place d'une commission communale d'accessibilité permet d'initier une démarche citoyenne, une prise de conscience des besoins de la population handicapée et de son intégration dans la ville, en partenariat avec les acteurs concernés par la vie locale.